



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget de l'Etat

Question écrite n° 50082

Texte de la question

Récemment, des médias se sont fait l'écho des discussions de préparation en vue du budget 2001, relatant notamment les propos d'un ministre qui indiquait n'avoir obtenu la progression sollicitée par lui de ses crédits ministériels, à savoir 250 millions de francs, qu'après avoir expliqué au Premier ministre qu'il voulait « faire de cette somme un usage politique utile ». M. Pierre Cardo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer si les critères qui président à l'élaboration du budget de la Nation sont des critères d'opportunité de priorité socio-économique ou s'il s'agit de critères de pure opportunité politique.

Texte de la réponse

Il est rappelé qu'en application de l'article 37 de l'ordonnance organique, le ministre des finances prépare, sous l'autorité du Premier ministre, les projets de lois de finances qui sont arrêtés en conseil des ministres. Le point de départ du processus interministériel de préparation du projet de loi de finances est constitué des lettres de cadrage de printemps qui permettent au Premier ministre d'arrêter des hypothèses économiques, de fixer le taux de progression des dépenses de l'Etat (0,3 % en volume dans le projet de loi de finances 2001) et de déterminer les priorités du Gouvernement (éducation nationale, justice, sécurité et environnement). Dans le cadre ainsi fixé, les « lettres plafonds » signées au mois de juillet arrêtent les plafonds de dépenses pour chacun des ministères, le projet de loi de finances est ensuite adopté en conseil des ministres. Il est enfin soumis au Parlement qui décide de son adoption, après débat et amendements. Dans un contexte de rareté des crédits budgétaires, le Gouvernement recherche le meilleur équilibre possible entre la satisfaction des besoins économiques et sociaux et la réduction des déficits publics (- 29 milliards de francs dans le projet de loi de finances 2001, le déficit de l'Etat étant ramené à 186 milliards de francs) dans le cadre général fixé par sa politique d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50082

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2000, page 4770

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2246